

VOEU N°DL20210146 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 29/10/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 18h38) ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h47) ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (à partir de 18h54) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 20h29) ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (à partir de 18h40) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (jusqu'à 18h38).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD.

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (jusqu'à 18h54).

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20h29).

M. Raphaël BACCAGLIONI a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY.

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

VOEU - CRÉATION D'UN PRIX PATY DANS LES ÉCOLES POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Mme Isabelle SURPLY expose ce qui suit :

Le 16 octobre 2020, Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, était assassiné par arme blanche, décapité peu après être sorti de son collège de Conflans-Sainte-Honorine.

Son assassin, Abdoullakh Anzorov, réfugié russe d'origine tchétchène âgé de 18 ans, est abattu quelques minutes après l'attentat terroriste.

Dix jours auparavant, Samuel Paty avait montré deux caricatures du prophète en islam Mahomet connues de tous et issues du journal satirique *Charlie Hebdo* lors d'un cours d'enseignement moral et civique sur la liberté d'expression. Cela aurait suscité la colère d'un parent d'élève en particulier. Ce dernier, ainsi que le militant islamiste Abdelhakim Sefrioui, publièrent alors sur divers sociaux des vidéos dans lesquelles ils insultaient Samuel Paty.

Or, la fille collégienne de ce père a menti. Elle avoua ne pas avoir été présente au cours de Samuel Paty car elle avait été exclue 48h du collège, et son exclusion pour absentéisme n'avait rien à voir avec les caricatures ...

Les vidéos ainsi diffusées, sur une base mensongère et fausse, prirent un aspect viral, suscitant de nombreux messages de haine à l'encontre de Samuel Paty, jusqu'au 16 octobre 2020.

Cette journée sanglante aura à jamais marqué les esprits du monde de l'enseignement et de la France tout entière, à l'image de tous ces actes ignobles perpétrés, et nous oblige en tant qu'acteur éducatif à poser un acte fort en faveur de la liberté d'expression.

Ce funeste anniversaire ne doit pas tomber dans les oubliettes de l'Histoire.

Inspiré par l'accord obtenu à la région entre Laurent Wauquiez et les élus régionaux RN, les élus municipaux RN de Saint-Chamond proposent d'instituer dans la commune la déclinaison municipale de ce projet créé à l'origine par Franck Collard, Président de l'APHG, dans les collèges.

Voeu :

La ville de Saint-Chamond, impliquée dans la défense des valeurs de la République, propose au Ministère de l'Education Nationale, la déclinaison du prix Paty pour les écoles de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 2 voix pour,

37 contre M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Christine POUILLOUX ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme

Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **de rejeter** ce vœu.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 09/11/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD